

# LA NARBEFÖE le 23 Juin 2019

Bernard et moi vous proposons de partager quelques jolis coins de nos Alpes tout au long d'une sortie Montagne . Partant de Thônes nous allons traverser différents massifs en passant de vallées en vallées. Cette sortie comporte un parcours encadré par la sécurité du Chapter le matin et l'après midi.

Fin de parcours au Road Grill de Doussard



Sortie limitée à 50 personnes  
Inscription avant le 15 Juin  
(bulletin et chèque SVP).

Annulation si mauvais temps

## DESCRIPTIF DE LA SORTIE

DATE	ITINERAIRE	KM
05/06	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rendez-vous 8h30 Bar L' Imprévu en entrant au centre de Thônes à droite</li><li>- Plein possible à Annecy ou Thônes, puis à Kms 140 après le repas.</li><li>- Départ 9h et pause café en route</li><li>- Déjeuner environ 13h00 restaurant à 1500 m</li></ul>	<b>140 kms le matin</b> <b>80 kms l'après midi</b>

## BUDGET / PRESTATIONS

Membre Chapter	A verser à la réservation
25 €	Totalité à l'inscription

## CONTACTS

Road-Captain : Bernard Gallay	Tél. : 06 87 76 82 21	Mail : mariedalex@orange.fr
Road-Captain : Föe	Tél. : 06 08 70 00 33	

## RESPONSABILITES

**Permis de conduire et assurance** : dans le cadre des activités, tous les participants doivent posséder le permis de conduire et l'assurance en cours de validité en fonction du véhicule utilisé.

**Code de la route** : tous les participants doivent respecter le code de la route des pays dans lesquels ils évoluent.

**Renonciation au droit de recours** : le Chapter, même s'il est affilié au HOG, reste néanmoins une entité séparée et indépendante, responsable de ses actions. Tous les membres du HOG et leur(s) invité(s) participent volontairement et à leurs propres risques aux activités du Chapter affilié au HOG. Le concessionnaire sponsor, le HOG et la Harley Davidson Motor Compagy, ses auxiliaires et distributeurs ainsi que les membres du bureau, officers, road captain sont et seront exemptés de toute responsabilité par le membre/l'invité quelles que soient les blessures, les pertes subies par le membre/l'invité ou par ses biens et pouvant résulter d'une participation aux activités du HOG et à celles du Chapter affilié au HOG. Cela signifie qu'aucun des membres de l'Alpes Spirit Chapter et leur(s) invités(s) ne peuvent en aucun cas tenter une action en justice à l'encontre du concessionnaire sponsor, du HOG, de la Harley Davidson Motor Company, ses auxiliaires et distributeurs, de l'Alpes Spirit Chapter, de l'association Alpes Spirit Organisation et de leurs agents, employés ou responsables respectifs quelles que soient les blessures qu'ils aient pu subir ou les dommages infligés à ses biens.

**Alcool et stupéfiants** : les participants doivent respecter le code civil français et la législation applicable à l'étranger.



## BULLETIN D'INSCRIPTION : RALLYE NOCTURNE 2016 (11 Juin)

Conducteur	Nom :	Prénom :
2 <sup>ème</sup> conducteur ou passager	Nom :	Prénom :
Adresse :		Code postal :
Ville :	Téléphone :	Mail :
Montant total à régler :	<b>Retourner ce bulletin au Chapter avec votre chèque à l'ordre de : Alpes Spirit Organisation</b>	
<b>Conducteur</b> : écrire « lu et approuvé » et signer		<b>2<sup>ème</sup> conducteur ou passager</b> : écrire « lu et approuvé » et signer

Les chèques sont remis en banque 15 jours avant la date de l'événement. Passé cette date, les annulations ne sont plus possibles, sauf situation exceptionnelle.



**ALPES SPIRIT ORGANISATION** - Association loi 1901 n° 0741014115 / Chapter n°9687  
168 route d'Aix-les-Bains / Seynod 74600 / Tél. 04 50 69 58 80 – Fax. 04 50 69 58 81  
[www.alpes-spirit-chapter.com](http://www.alpes-spirit-chapter.com) - [alpes.spirit.chapter@gmail.com](mailto:alpes.spirit.chapter@gmail.com)